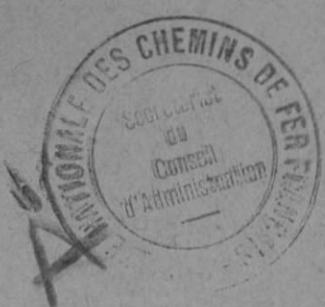


505LM453/8

921

(19h3-4h,46)

921



Participation S.N.C.F. à l'ANSA

Lettre S.N.C.F. à l'ANSA	4. 1.43
Note de l'ANSA	24. 5.44
Note pour le Secrétaire Gl	1. 6.44
Lettre S.N.C.F. à l'ANSA	2. 6.44
Lettre de l'ANSA	5. 6.44
Note pour le Sre Gal	23. 3.46
Lettre SNCF à l'ANSA	19. 4.46

Participation S.N.C.F. à l'ANSA

11

6 Dec
-

Is on 5000 ft. in
Aug 46 - (see last - 1st letter)

16/4

Chiqui joins in little
8

96/c/3020

19 Avril

46

Monsieur le Président,

Votre association a bien voulu, en Janvier 1943, moyennant une contribution forfaitaire, comprendre la S.N.C.F. au nombre des Sociétés auxquelles elle assure le service de sa documentation.

J'ai le plaisir de vous informer que, compte tenu du vif intérêt que présente cette documentation, nous avons décidé de porter, à dater de l'exercice 1946, le montant de notre cotisation annuelle de 5.000 à 10.000 francs.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire Général adj^t,

Signé: P.CLOSSET

Monsieur le Président du Conseil d'Administration
de l'A.N.S.A.
32, Avenue Marceau - PARIS -

15/11/16

Monsieur Glosset
partant jeudi soir.

J'vais vous répondre
à ce que la lettre n° 1 jointe
sans oublier l'annota-
tion de M. Vagozzi.

Je pense que vous ver-
rez également vous-même
cette lettre et, dans ce cas,
je vous ferai immédiatement
de bon Vadori une le-
tter pour accuser -

✓ W. Dufour

*D'accord
signé Vagogne*

... ENCI relvnsi tel 29 TICOG

19 46

lup portugais et les autres
émissio A.N.S.A. les sociétés des deux
côtés ont été au bout leur

NOTE pour Monsieur VAGOGNE
Secrétaire Général.

L'Association Nationale des Sociétés par Actions (A.N.S.A.) perçoit de ses Sociétés adhérentes une cotisation calculée en fonction de leur capital social.

Etant donné le montant élevé du capital de la S.N.C.F., l'A.N.S.A. a consenti à lui assurer le service de sa documentation moyennant le versement d'une allocation forfaitaire annuelle, dont elle nous a laissé le soin de fixer le montant, comme elle l'a fait pour de grands Etablissements de caractère analogue, tels la Banque de France, le Crédit National et le Crédit Foncier.

Le montant de cette allocation avait été fixé, depuis 1944, à 5.000 fr. Or la Banque de France et le Crédit National viennent de porter à 10.000 fr l'allocation qu'ils versent à l'A.N.S.A. Il semble qu'il serait opportun de nous aligner sur eux et de porter à ce même taux le montant de notre propre allocation à

....

de p¹ partir du 1er janvier 1946.

J'ajoute que la documentation qui nous est adressée par l'ANSA présente pour nous un très grand intérêt.

ANNEE 1945

Le Secrétaire Général Adjoint,

Signé: CLOTHIER

M. Clozel

— Le JALF a payé à l'AMA une cotisation de 5.000 francs en 1945 et 1946.

— Pour 1946, le paiement des autres grands sociétés qui se trouvent dans une situation analogue aux titres suivants :

Banque de France	—	10.000
Crédit National	—	10.000
Crédit Fédéral	—	5.000.

Ces 3 sociétés envisagent, d'après eux, le renouvellement de cette cotisation.

Qui a écrit la lettre du 9/6/26
à son frère à Paris à 10.000
francs 21/3
à 2000 francs 1/2
à 1000 francs 2/2
à 1000 francs 3/2
à 1000 francs 4/2
à 1000 francs 5/2
à 1000 francs 6/2
à 1000 francs 7/2
à 1000 francs 8/2
à 1000 francs 9/2
à 1000 francs 10/2
à 1000 francs 11/2
à 1000 francs 12/2
à 1000 francs 1/3
à 1000 francs 2/3
à 1000 francs 3/3
à 1000 francs 4/3
à 1000 francs 5/3
à 1000 francs 6/3
à 1000 francs 7/3
à 1000 francs 8/3
à 1000 francs 9/3
à 1000 francs 10/3
à 1000 francs 11/3
à 1000 francs 12/3
à 1000 francs 1/4
à 1000 francs 2/4
à 1000 francs 3/4
à 1000 francs 4/4
à 1000 francs 5/4
à 1000 francs 6/4
à 1000 francs 7/4
à 1000 francs 8/4
à 1000 francs 9/4
à 1000 francs 10/4
à 1000 francs 11/4
à 1000 francs 12/4
à 1000 francs 1/5
à 1000 francs 2/5
à 1000 francs 3/5
à 1000 francs 4/5
à 1000 francs 5/5
à 1000 francs 6/5
à 1000 francs 7/5
à 1000 francs 8/5
à 1000 francs 9/5
à 1000 francs 10/5
à 1000 francs 11/5
à 1000 francs 12/5
à 1000 francs 1/6
à 1000 francs 2/6
à 1000 francs 3/6
à 1000 francs 4/6
à 1000 francs 5/6
à 1000 francs 6/6
à 1000 francs 7/6
à 1000 francs 8/6
à 1000 francs 9/6
à 1000 francs 10/6
à 1000 francs 11/6
à 1000 francs 12/6
à 1000 francs 1/7
à 1000 francs 2/7
à 1000 francs 3/7
à 1000 francs 4/7
à 1000 francs 5/7
à 1000 francs 6/7
à 1000 francs 7/7
à 1000 francs 8/7
à 1000 francs 9/7
à 1000 francs 10/7
à 1000 francs 11/7
à 1000 francs 12/7
à 1000 francs 1/8
à 1000 francs 2/8
à 1000 francs 3/8
à 1000 francs 4/8
à 1000 francs 5/8
à 1000 francs 6/8
à 1000 francs 7/8
à 1000 francs 8/8
à 1000 francs 9/8
à 1000 francs 10/8
à 1000 francs 11/8
à 1000 francs 12/8
à 1000 francs 1/9
à 1000 francs 2/9
à 1000 francs 3/9
à 1000 francs 4/9
à 1000 francs 5/9
à 1000 francs 6/9
à 1000 francs 7/9
à 1000 francs 8/9
à 1000 francs 9/9
à 1000 francs 10/9
à 1000 francs 11/9
à 1000 francs 12/9
à 1000 francs 1/10
à 1000 francs 2/10
à 1000 francs 3/10
à 1000 francs 4/10
à 1000 francs 5/10
à 1000 francs 6/10
à 1000 francs 7/10
à 1000 francs 8/10
à 1000 francs 9/10
à 1000 francs 10/10
à 1000 francs 11/10
à 1000 francs 12/10
à 1000 francs 1/11
à 1000 francs 2/11
à 1000 francs 3/11
à 1000 francs 4/11
à 1000 francs 5/11
à 1000 francs 6/11
à 1000 francs 7/11
à 1000 francs 8/11
à 1000 francs 9/11
à 1000 francs 10/11
à 1000 francs 11/11
à 1000 francs 12/11
à 1000 francs 1/12
à 1000 francs 2/12
à 1000 francs 3/12
à 1000 francs 4/12
à 1000 francs 5/12
à 1000 francs 6/12
à 1000 francs 7/12
à 1000 francs 8/12
à 1000 francs 9/12
à 1000 francs 10/12
à 1000 francs 11/12
à 1000 francs 12/12

M. Clozel

l'engagement d'une cotisation, le
service l'automne suivant, lorsque
l'accord de

M. Jugnot.

21/3
5

A titre purement documentaire
et avec toutes ses antités

MAURICE POLTI

Délégué Général

de l'Association Nationale des Sociétés par Actions.

32 Avenue Marceau
~~des Nations.~~

TABLEAU COMPARATIF DES SOCIETES ADHERENTES A L'ANSA

DEPUIS SA FONDATION

====

		Nombre de Sociétés	Capitaux représentés
Octobre 1930	0	0
31 Décembre 1930	87	5.648.370.000 Frs
" 1931	213	12.072.276.300 "
" 1932	241	12.656.193.800 "
" 1933	285	14.166.282.300 "
" 1934	323	14.691.936.400 "
" 1935	358	15.002.359.800 "
" 1936	431	16.466.875.400 "
" 1937	516	18.027.517.600 "
" 1938	604	20.049.266.900 "
" 1939	703	22.088.805.625 "
" 1940	798	24.319.969.725 "
" 1941	1.028	31.600.840.020 "
" 1942	1.180	36.336.172.575 "
" 1943	1.443	44.119.296.525 "
" 1944	1.542	49.323.836.055 "
" 1945	1.705	53.423.502.205 "

Dans ces chiffres ne sont pas compris:
les 10 Sociétés sympathisantes suivantes:

10.000 —
5.000 —
10.000 —

Banque de France
Crédit Foncier de France
Crédit National
Canal Maritime du Suez

Royale Asturienne des Mines
Sté Nationale des Ch. de Fer Français
Chemin de fer du Nord
Banque de l'Algérie
Barclays Bank

Association Porteurs Franç. Val.Mob.

ni les sociétés que représente "l'A.N.T.U." (Section Tunisienne)
et celles que représente "l'A.N.M.A." (Section Marocaine)

=====

MAURICE POLTI

Délégué Général

de l'Association Nationale des Sociétés par Actions.

7, rue des Italiens.

TABLEAU COMPARATIF DES SOCIÉTÉS ADHÉRENTES A L'ANSA
DEPUIS SA FONDATION

	<u>Nombre de Sociétés</u>	<u>CAPITAUX représentés</u>
Octobre 1930.....	0	0
31 Décembre 1930.....	87	5.648.370.000 Frs
" 1931.....	213	12.072.276.300 "
" 1932.....	241	12.656.193.800 "
" 1933	285	14.166.282.300 "
" 1934.....	323	14.691.936.400
" 1935.....	358	15.002.359.800 "
" 1936.....	431	16. 466.875.400 "
" 1937.....	516	18.027. 517.600 "
" 1938.....	604	20.049.266. 900 "
" 1939.....	704	22.088.805.625 "
" 1940.....	798	24.319.969.725 "
" 1941.....	1028	31.600.840.020 "
" 1942.....	1180	36.336.172.575 "
" 1943.....	1446	44.189.595.725 "

Dans ces chiffres ne sont pas comprises les Sociétés sympathisantes suivantes:

— Banque de France	Royale Asturienne des Mines
— Barclays Bank (France)	Sté Nationale des Ch.de Fer Français
— Crédit Foncier de France	Chemins de fer du Bord
— Crédit National	Banque de l'Algérie
— Canal Maritime de Suez	

ni les 56 Sociétés que représente l' "ANTU" (Section Tunisienne)
ni les Sociétés que représente l' "ANMA" (Section Marocaine)

ASSOCIATION NATIONALE
DES
SOCIÉTÉS PAR ACTIONS
A. N. S. A.

5 Juin 1944.

7, RUE DES ITALIENS, PARIS-9^e

TÉL. : PROVENCE 63-44

Siège transféré
32, Avenue Marceau. 8^e

Téléphone : ELY. 90-36

> 87-60

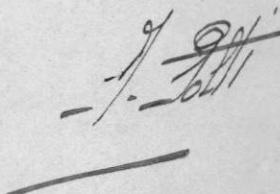
Monsieur le Secrétaire général,

Nous avons l'honneur de vous accusé ^{re}ception de la lettre du 2 Juin, par laquelle vous nous annoncez que la Société Nationale des Chemins de Fer Français a décidé de porter de 3 à 5.000 Frs, la subvention annuelle qu'elle veut bien allouer à notre Association, pour témoigner de l'intérêt qu'elle porte à ses travaux.

Nous vous remercions vivement de cette marque bienveillante et nous serions obligés de vouloir bien nous adresser cette subvention en un chèque barré, libellé au nom de l'Association Nationale des sociétés par actions.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de nos sentiments distingués et dévoués.

Le Délégué Général,



Monsieur FILIPPI,
Secrétaire général de la S.N.C.F.
88, rue Saint-Lazare, PARIS 8^e.

21/01/1944

Monsieur le Délégué Général,

Votre Association a bien voulu, moyennant une contribution forfaitaire, comprendre la S.N.C.F. au nombre des Sociétés auxquelles elle assure le service de sa documentation.

J'ai le plaisir de vous informer de ce que, compte tenu du vif intérêt que présente cette documentation, nous avons décidé de porter, à dater de l'exercice 1944, le montant de notre cotisation annuelle de 3.000 à 5.000 fr.

Veuillez agréer, Monsieur le Délégué Général, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire Général,

Signé : Filippi

Monsieur POLTI, Délégué Général de l'A.N.S.A.
32, Avenue Marceau - PARIS -

L'ordre de paiement
est établi par le
Service des finances
(SAS) et District)

921

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS
88 RUE SAINT-LAZARE . PARIS IX^e . TEL. TRINITÉ 73-00

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION

le

1^{er} Juin

1944

Monsieur le Secrétaire Général,

Relèvement de
la cotisation
versée à
l'A.N.S.A.

L'Association Nationale des Sociétés par actions (A.N.S.A.) nous assure depuis 1943, moyennant une cotisation annuelle de 3.000 fr, le service régulier de sa documentation (circulaires et brochures).

Ce taux exceptionnel de cotisation était celui que versait à l'époque la Banque de France. Mais déjà, en 1943, le relèvement en était escompté et il avait été entendu , avec M. POLTI, que nous suivrions.

Or je suis informé de ce que la Banque de France vient d'adopter le chiffre de 5.000 fr, et à sa suite, le Crédit National et le Crédit Foncier ont pris la même décision.

Etant donné l'intérêt que présente pour nous la documentation de l'A.N.S.A., je vous propose de tenir notre promesse et de relever également notre cotisation à 5.000 fr à partir du 1er janvier 1944.

Pensant que vous serez d'accord sur

.....

Monsieur FILIPPI, Secrétaire Général.-

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

cette proposition, je soumets ci-joint
à votre signature la lettre utile à
M. POLTI, Délégué Général de l'A.N.S.A.

Blouet

ASSOCIATION NATIONALE
DES
SOCIÉTÉS PAR ACTIONS
A. N. S. A.

24 Mai 1944.

7, RUE DES ITALIENS, PARIS-9^e

TÉL. : PROVENCE 63-44

Téléphone: ELY. 90-36

87-60

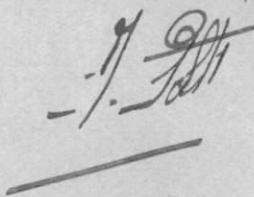
Siège transféré
32, Avenue Marceau. 8^e

Mon cher ami,

Comme suite à notre conversation, je me permets de vous adresser, sous ce pli, copies des lettres que nous avons reçues récemment de la Banque de France et du Crédit Foncier de France, qui ont tous deux porté à 5.000 Frs leur subvention annuelle à l'ANSA.

Bien amicalement à vous,

Le Délégué Général,



Monsieur CLOSSET
Secrétaire général de la S.N.C.F.
88, rue Saint-Lazare, PARIS 9^{ème}.

COPIE

CREDIT FONCIER DE FRANCE

Le Gouverneur

PARIS le 19 Mai 1944

=====

Monsieur le Délégué Général,

J'ai l'honneur de vous faire connaitre que M. le Gouverneur, en raison de l'intérêt qu'il porte aux travaux de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, a décidé d'élever à 5.000 francs la subvention du Crédit Foncier de France.

Je vous prie de trouver sous ce pli, en un chèque barré sur la Banque de France, le montant de cette subvention.

Veuillez agréer, Monsieur le Délégué Général, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Monsieur POLTI
Délégué Général de l'ASSOCIATION NATIONALE
DES SOCIETES PAR ACTIONS
PARIS 9^e

COPIE

PARIS le 8 MAI 1944

BANQUE DE FRANCE

=====

Le GOUVERNEUR DE LA BANQUE DE FRANCE

à Monsieur LASSALLE
Président de l'Association Nationale
des Sociétés par Actions

Monsieur le Président,

J'accepte très volontiers de prendre part, à nouveau, aux frais de publication des documents édités par l'Association Nationale des Sociétés par Actions et j'ai tenu, pour répondre à vos préoccupations, à porter à 5.000 francs le montant de la participation de la Banque pour l'exercice en cours.

Je vous prie de vouloir bien trouver, à cette intention, un chèque de cette somme établi à votre ordre.

Je vous confirme, par ailleurs, que nous vous serions reconnaissants de faire parvenir un exemplaire de vos publications au nom de la Direction Générale des Titres de la Banque de France, Place Ventadour à Paris.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée

.....

SOCIETE NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS

Le Secrétaire Général

D 92899/0

4 janvier 1943

Monsieur le Délégué Général,

Comme suite à notre demande, vous avez bien voulu récemment nous informer de ce que, moyennant une cotisation annuelle de 3.000 fr, l'A.N.S.A. acceptait de comprendre la S.N.C.F., à compter du 1er janvier 1943, au nombre des sociétés auxquelles elle assure le service de sa documentation.

Cette documentation nous sera précieuse, et je vous remercie de la décision qui a ainsi été prise en notre faveur.

Je donne les instructions nécessaires pour que le versement dont nous sommes redevables ~~XXXXXXXXXX~~ envers votre Association pour l'année 1943 soit effectué dans le plus bref délai.

Veuillez agréer, Monsieur le Délégué Général, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le Secrétaire Général,

Signé: FILIPPI

Monsieur POLTI, Délégué Général de l'A.N.S.A.